



Les Tarifs

➤ Détermination du type d'accueil :

Pour calculer votre tarif, déterminer d'abord votre type d'accueil selon la durée du contrat et les heures d'accueil de votre enfant :

Je détermine mes besoins d'accueil en jours et en heures :

Je détermine la durée totale de l'accueil sur l'année :		Connus à l'avance		Non connus à l'avance
		Récurrents : Mêmes jours et mêmes heures	Non récurrent : jours et heures différents	Non récurrents
Durée totale du contrat d'accueil	Supérieure à 1 mois	① Accueil régulier annualisé	③ Accueil occasionnel	④ Urgence
	Inférieur ou égale à 1 mois	③ Accueil occasionnel		

➤ Détermination de la tranche de revenus :

En cas de recours à une micro crèche pour 16 heures minimum d'accueil par mois, votre Caf peut prendre en charge une partie de votre dépense.

Le montant de la prise en charge partielle de la participation versée à la structure dépend de vos revenus, du nombre d'enfants et de leur âge. Un minimum de 15 % de la dépense restera à votre charge.

Plafonds de revenus 2017 en vigueur du 1er janvier au 31 décembre 2019			
Nombre d'enfants à charge	Revenus		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	20 550 €* 23 467 €* 26 384 €* + 2 917 €* Niveau 1	45 666 €* 52 148 €* 58 630 €* + 6 469 €* Niveau 2	45 575 €* 52 148 €* 58 630 €* + 6 469 €* Niveau 3
2 enfants			
3 enfants			
Au-delà de 3 enfants			
Tranche de revenus			

Montants mensuels maximums de la prise en charge en fonction des plafonds de revenus			
Age de l'enfant	Niveau de tranche de revenus		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
- De 3 ans	854,69 €	736,77 €	618,89 €
De 3 ans à 6 ans	427,35 €	368,38 €	309,45 €

* ce montant est majoré de 40 % si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants.

Cas de réduction ou de majoration des montants de la prise en charge :

Ces montants sont divisés par deux si vous bénéficiez du **complément de libre choix d'activité** versé pour un temps partiel de 50 % ou moins ;

Sous certaines conditions, ces montants peuvent être majorés de 10 % si votre enfant est gardé la nuit de 22 h à 6 h, le dimanche ou les jours fériés;

30 % si vous et/ou votre conjoint est bénéficiaire de l'**allocation d'adulte handicapé**. Cette majoration s'applique depuis le 1er juin 2012. A noter, ces deux majorations sont cumulables.

Source : <http://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance/le-complement-de-libre-choix-du-mode-de-garde>



Les Tarifs

➤ Tarifs pour l'accueil occasionnel non récurrent (3) et l'accueil d'urgence (4)

Ces deux types d'accueil sont proposés sur la base d'un tarif journalier :

Types de formules		Heure d'arrivée	Heure de départ	Prestations incluses	Accueil occasionnel	Accueil d'urgence
Temps plein (10h)		8h 9h	18h 19h	Activités d'éveil Déjeuner Goûter	100 € (10 €/h)	100 € (10 €/h)
1/2 journée (5h)	Matin	8h00	13h00	Activités d'éveil Déjeuner	50 € (10 €/h)	50 € (10 €/h)
	Après-midi	13h/14h	19h00	Goûter Activités d'éveil		